



Assemblée générale

Distr.
GENERALE

A/46/250

18 septembre 1991

FRANCAIS

ORIGINAL : ANGLAIS

Quarante-sixième session

ORGANISATION DE LA QUARANTE-SIXIEME SESSION ORDINAIRE DE
L'ASSEMBLEE GENERALE, ADOPTION DE L'ORDRE DU JOUR ET
REPARTITION DES QUESTIONS INSCRITES A L'ORDRE DU JOUR

Premier rapport du Bureau

TABLE DES MATIERES

| | <u>Paragraphes</u> | <u>Page</u> |
|---|--------------------|-------------|
| I. INTRODUCTION* | 1 - 2 | 2 |
| II. ORGANISATION DE LA SESSION | 3 - 25 | 2 |
| III. ADOPTION DE L'ORDRE DU JOUR | 26 - 31 | 9 |
| IV. REPARTITION DES QUESTIONS INSCRITES A L'ORDRE DU JOUR* | 32 - 34 | 23 |

452

1. INTRODUCTION

1. A sa **1re** séance, le 18 septembre 1991, le Bureau a examiné un mémoire du Secrétaire général intitulé "Organisation de la quarante-sixième session ordinaire de l'Assemblée générale, adoption de l'ordre du jour et répartition des questions inscrites à l'ordre du jour" (**A/BUR/46/1** et **Add.1**). Le résumé des débats figurera dans le compte rendu analytique de cette séance (**A/BUR/45/SR.1**).

2. Comme le Secrétaire général l'a suggéré au paragraphe 3 de son mémoire (**A/BUR/46/1**), le Bureau appelle l'attention de l'Assemblée générale sur les dispositions figurant dans les annexes V, **VI**, VII et VIII de son règlement intérieur.

II. ORGANISATION DE LA SESSION

A. Bureau

3. Le Bureau a pris note des décisions de **l'Assemblée** générale intéressant ses travaux, que le Secrétaire général avait portées à son attention au paragraphe 4 de son mémoire (ibid.).

B. Rationalisation des travaux

4. Le Bureau a pris note (ibid., par. 5 et 6) des mesures prises par le Secrétaire général en vue d'atteindre l'objectif de renouveau et de réforme, en particulier les recommandations 2, 3 et 7 du Groupe d'experts intergouvernementaux de haut niveau chargé d'examiner l'efficacité du fonctionnement administratif et financier de l'Organisation des Nations Unies **1/**, telles qu'elles sont décrites dans ses rapports intérimaires sur l'application de la résolution **41/213** de l'Assemblée générale (**A/42/234**, **A/43/286** et **A/44/222**), ainsi que dans un rapport supplémentaire qu'il a présenté à la quarante-cinquième session de l'Assemblée (**A/45/226**). Le Bureau a aussi pris note de la résolution **45/254** de l'Assemblée en date du 21 décembre 1990, concernant l'examen de l'efficacité du fonctionnement administratif et financier de l'Organisation des Nations Unies, et de sa résolution **45/264** du 13 mai 1991, relative à la restructuration et à la revitalisation de l'Organisation des Nations Unies dans les domaines **économique** et social et les domaines connexes.

5. Sur la suggestion du Secrétaire général (**A/BUR/46/1**, par. 7), le Bureau appelle l'attention de l'Assemblée générale sur le paragraphe 5 de l'annexe à la résolution **45/45** (**A/520/Rev.15** et **Amend.1**, annexe VIII), dont le texte est **conçu** comme suit :

1/ Documents officiels de l'Assemblée générale. quarante et unieme session, Supp ément No 49 (A/41/49).

"5. Le Bureau devrait envisager, au début de chaque session de l'Assemblée **générale** de recommander de convoquer certaines grandes commissions l'une **après** l'autre, en tenant compte notamment du nombre prévisible des séances **nécessaires** à l'examen des questions qui leur sont confiées à la session considérée, de l'organisation des activités de l'ensemble de la session et du problème de la participation des petites délégations."

A cet égard, le **Bureau** recommande à l'Assemblée générale d'éviter, comme lors des sessions précédentes, de tenir simultanément des séances de la Commission politique spéciale et de 3.a **Quatrième** Commission, **dans** la mesure du possible et avec la souplesse voulue durant la quarante-sixième session.

6. En outre, le Bureau appelle l'attention de l'Assemblée générale sur le fait que les mesures qui ont été prises pour **réduire** les dépenses relatives aux heures supplémentaires sont toujours en vigueur. Du fait de cette réduction, le Secrétariat ne sera pas en mesure d'assurer tous les services qu'il fournissait avant 1986.

C. Date de clôture de la session

7. **Conformément** aux dispositions de l'article 2 du règlement intérieur, le Bureau recommande à l'**Assemblée** de suspendre sa quarante-sixième session le mardi 17 **décembre** 1991 et d'en clôturer les travaux le lundi 14 septembre 1992.

D. Horaire des séances

8. Sur la suggestion du Secrétaire général (**A/BUR/46/1**, par. **10**), le Bureau recommande à l'Assemblée que les séances du matin commencent à 10 heures précises pour toutes les séances - celles de l'Assemblée plénière et des grandes commissions - pendant la quarante-sixième session.

9. Sur la suggestion du Secrétaire général également (*ibid.*, par. **11**), le Bureau recommande, afin d'éviter que les séances ne commencent avec du retard, que l'Assemblée générale lève l'obligation concernant le nombre des membres qui doivent être présents pour que le Président puisse déclarer la séance ouverte et permettre le déroulement du débat (un tiers au moins dans le cas des séances plénières et un quart au moins dans celui des séances des grandes commissions). Il serait entendu qu'une telle recommandation ne modifierait en rien les dispositions des articles 67 et 108 du règlement intérieur non plus que les dispositions selon lesquelles la présence de la majorité des membres est requise pour la prise de toute décision.

10. A cet égard, le Bureau recommande aussi à l'Assemblée générale que l'on rappelle aux délégations l'extrême importance de la ponctualité en vue d'assurer une organisation des travaux qui soit véritablement efficace et de permettre à l'Organisation de faire des économies.

E. Débat général

11. Comme l'a suggéré le Secrétaire général (*ibid.*, par. 13 et **14**), le Bureau recommande :

a) Que le débat général commence le lundi 23 septembre et s'achève le jeudi 10 octobre 1991;

b) Que la liste des orateurs désirant participer au débat général soit close le mercredi 25 septembre à 18 heures.

12. Sur la proposition du Secrétaire général (ibid., par. 15), le Bureau appelle l'attention de l'Assemblée générale sur la décision qu'elle a prise à ses précédentes sessions d'interdire la pratique consistant à présenter des félicitations dans la salle de l'Assemblée générale à la fin d'un discours. Le Bureau a décidé de recommander que cette décision soit également applicable à la quarante-sixième session. Le Bureau recommande à cet égard que les orateurs qui auront pris la parole dans le cadre du débat général passent par le bureau GA-200 derrière le podium pour regagner leur siège, une fois leur déclaration prononcée.

F. Explications de vote, droit de réponse et durée des interventions

13. Comme l'a suggéré le Secrétaire général (ibid., par. 16), le Bureau appelle l'attention de l'Assemblée générale sur les paragraphes 6, 7 et 8 de sa décision 34/401 (A/520/Rev.15, annexe VI), ainsi libellés :

“6. Les explications de vote doivent être limitées à 10 minutes.

7. Lorsqu'un même projet de résolution est examiné dans une grande commission et en séance plénière, les délégations, dans toute la mesure du possible, doivent n'expliquer leur vote qu'une seule fois, soit en commission soit en séance plénière, à moins que leur vote en séance plénière ne diffère de leur vote en commission.

8. Les jours où il y a deux séances et où ces séances sont consacrées à l'examen du même point de l'ordre du jour, les délégations doivent exercer leur droit de réponse en fin de journée.”

14. En outre, à propos de la durée des déclarations, dans un souci de rationalisation et d'économie, le Bureau appelle l'attention de l'Assemblée générale, comme il l'a fait à ses dernières sessions, sur les articles 72 et 114 du règlement intérieur et sur le paragraphe 22 de l'annexe VI à ce règlement, pour qu'une décision soit prise à ce sujet par l'Assemblée en séance plénière et par les grandes commissions.

G. Compte rendu des séances

15. Comme lors des sessions précédentes (A/BUR/46/1, par. 18), des comptes rendus sténographiques seront établis pendant la quarante-sixième session pour les séances plénières de l'Assemblée et les séances de la Première Commission, et des comptes rendus analytiques pour les séances du Bureau, de la Commission de vérification des pouvoirs et des autres grandes commissions de l'Assemblée. Conformément à la recommandation du Comité spécial pour la rationalisation des procédures et de l'organisation de l'Assemblée générale [A/520/Rev.15, annexe V, par. 108 b)], le

Bureau recommande à l'Assemblée de laisser à la Commission politique Spéciale, pendant la quarante-sixième session, la faculté, qui lui est donnée traditionnellement, de faire établir, à sa demande expresse, des transcriptions des débats de certaines de ses séances ou de parties **desdites** séances. Ces transcriptions, qui ne feraient pas partie des documents officiels de la Commission, seraient établies lorsque les services voulus seraient disponibles. En outre, le Bureau appelle l'attention de l'Assemblée **sur** les paragraphes 8 et 9 de sa résolution **38/32 E**, en date du 25 novembre 1983, qui sont ainsi conçus :

"8. **Décide** qu'il sera mis fin, dans le cas de tous ses organes subsidiaires qui ont droit à l'établissement de comptes rendus analytiques, à la pratique consistant à reproduire dans des documents distincts le texte intégral de déclarations:

9. **Décide en outre** que l'organe concerné ne pourra déroger à cette règle que si les déclarations doivent servir de base de discussion et si, après avoir entendu un exposé des incidences financières pertinentes, l'organe décide que le texte intégral d'une ou de plusieurs déclarations peut figurer dans le compte rendu analytique ou être **reproduit** dans un document distinct, ou encore être joint en annexe à des documents autorisés."

A ce propos, le Bureau recommande aussi à l'Assemblée générale que la pratique consistant à ne pas reproduire in extenso les déclarations faites au sein d'une grande commission soit maintenue pour la quarante-sixième session.

H. Déclarations de clôture

16. Comme l'a suggéré le Secrétaire général (A/BUR/46/1, par. 20), le Bureau appelle l'attention de l'Assemblée générale sur le paragraphe 17 de sa décision **34/401**, ainsi libellé :

"17. Pour gagner du temps en fin de session, l'Assemblée générale et ses grandes commissions doivent abandonner la pratique des déclarations de clôture, à l'exception de celles des présidents."

1. Questions se rapportant au budget-programme

17. Comme l'a suggéré le Secrétaire général (ibid., par. 21 et 22), qui s'est référé à l'article 153 du règlement intérieur, le Bureau appelle l'attention de l'Assemblée générale sur les paragraphes 12 et 13 de sa décision **34/401**, ainsi libellés :

"12. Il est essentiel que les grandes commissions prévoient des délais suffisants pour l'établissement des prévisions de dépenses par le Secrétariat, ainsi que pour l'examen de celles-ci par le Comité consultatif pour les questions administratives et budgétaires et par la Cinquième Commission, et qu'elles tiennent compte de cette nécessité lorsqu'elles adoptent leur programme de travail.

13. **En outre :**

a) Une date limite obligatoire - le 1er décembre au plus tard - doit être fixée pour la présentation à la Cinquième **Commission** de tous les projets de résolution ayant des incidences financières:

b) La Cinquième Commission doit, comme pratique générale, envisager d'accepter sans débat les recommandations du Comité consultatif pour les questions administratives et budgétaires concernant les incidences financières des projets de résolution, jusqu'à concurrence d'un montant limite prescrit, à savoir 25 000 dollars pour un point donné;

c) Des délais **fermer** doivent être fixés pour que les rapports des organes subsidiaires qui doivent être examinés par la Cinquième Commission soient présentés au plus tôt;

d) Un minimum de 48 heures doit être prévu **entre** la présentation d'une proposition impliquant des dépenses et le vote sur cette proposition, **afin** de permettre au Secrétaire général d'établir et de présenter l'état des incidences administratives et financières s'y rapportant."

Le Bureau appelle en outre l'attention de l'Assemblée **générale** sur le paragraphe 6 de sa résolution **35/10 A** du 3 novembre 1980, qui se lit comme suit :

"6. Décide que toutes les propositions concernant le calendrier des conférences et réunions qui auront été faites lors d'une session de l'Assemblée générale seront revues par le Comité des conférences lorsque les incidences administratives seront examinées **en** vertu des dispositions de l'article 153 du règlement **intérieur** de **l'Assemblée.**"

18. Comme l'a également suggéré le Secrétaire général (ibid., par. **21**), le Bureau appelle l'attention de l'Assemblée générale sur l'article 4.9 du règlement régissant la planification des programmes, les aspects du budget qui ont trait aux programmes, le contrôle de l'exécution et les méthodes d'évaluation (résolution 371234, annexe); cet article est ainsi conçu :

"Article 4.9. Aucun conseil, commission ou autre organe **compétent** ne peut prendre de décision qui implique une modification du budget-programme approuvé par l'Assemblée générale ou qui peut entraîner des dépenses s'il n'a pas été saisi d'un rapport du Secrétaire général sur les incidences que la décision envisagée peut avoir sur le budget-programme et n'en a pas tenu compte."

J. **Documentation**

19. Comme l'a proposé le Secrétaire général (**A/BUR/46/1**, par. **23**), le **Bureau** appelle l'attention de l'Assemblée générale sur le paragraphe 28 de sa décision **34/401**, ainsi libellé :

"28. L'Assemblée générale et ses grandes commissions doivent se borner à prendre acte des rapports du Secrétaire général ou des organes subsidiaires

qui n'appellent pas de décision de la part de l'Assemblée, sans tenir de débat ni adopter de résolution, à moins que le Secrétaire général ou l'organe intéressé ne le demande expressément."

20. En outre, le **bureau** a pris note de la proposition du Secrétaire général tendant à ce que le Bureau examine plus avant le problème posé par le volume sans cesse croissant de la documentation (ibid., par. 24).

K. Résolutions

21. Comme l'a suggéré le Secrétaire général (ibid., par. 25), le Bureau appelle l'attention de l'Assemblée générale sur le paragraphe 32 de sa décision **34/401**, ainsi libellé :

"32. Chaque fois que cela sera possible, les résolutions demandant qu'une question soit examinée à une session ultérieure ne doivent pas donner lieu à **l'inscription** d'un nouveau point distinct à l'ordre du jour et l'examen de la question doit se dérouler dans le cadre du point au titre duquel la résolution a été adoptée. "

22. En outre, comme le Secrétaire général l'a suggéré (ibid., par. 26 et 27), le Bureau appelle l'attention de l'Assemblée générale sur l'alinéa **f**) de la recommandation 3 du Groupe d'experts intergouvernementaux de haut niveau qui est ainsi conçu :

"f) Il faudrait s'employer à réduire le nombre des résolutions adoptées par l'Assemblée générale. L'Assemblée ne devrait y prier le Secrétaire général d'établir des rapports que si cela est indispensable pour faciliter l'application d'une résolution ou poursuivre l'examen d'une question."

Le Bureau appelle aussi l'attention de l'Assemblée sur les paragraphes 1 et 10 de l'annexe à sa **résolution 45/45 (A/520/Rev.15 et Amend.1, annexe VIII)**.

L. Conférences spéciales

23. Comme l'a suggéré le Secrétaire général (**A/BUR/46/1, par. 28**), le Bureau appelle l'attention de l'Assemblée générale sur la recommandation 6 du **Comité des conférences 2/**, adoptée par l'Assemblée **au paragraphe b)** de sa décision 341405, qui se lit comme suit :

"b) Le Comité, eu égard **aux** difficultés que rencontre le Secrétariat, d'une part, pour préparer convenablement les réunions, notamment pour distribuer la documentation en temps voulu, et les Etats **Membres**, d'autre part, pour participer pleinement **aux** réunions, recommande à l'Assemblée générale de donner pour instructions aux grandes commissions de revoir le nombre de **conférences** spéciales de l'ONU déjà proposées et prévues dans leurs domaines d'activité respectifs avant de décider de réunir des conférences

spéciales nouvelles et supplémentaires, tenant compte ainsi des passages pertinents de la résolution 33/55 de l'Assemblée générale."

Le Bureau appelle aussi l'attention de l'Assemblée générale sur la recommandation 2 **d)** du Groupe d'experts intergouvernementaux de haut niveau, qui est **conçue** comme suit :

"L'Assemblée générale a adopté, avant 1978, plusieurs **résolutions** demandant qu'il ne soit prévu chaque année qu'une seule grande conférence. La décision de l'Assemblée générale tendant à ce qu'il n'y ait pas plus de cinq conférences spéciales organisées au cours d'une **même** année et à ce qu'il n'en soit pas tenu plus d'une **à** la fois devrait être rigoureusement observée."

24. De plus, sur la suggestion du Secrétaire général (ibid., par. 29), le Bureau appelle l'attention de l'Assemblée générale sur les dispositions pertinentes de la recommandation 4 du Groupe d'experts intergouvernementaux de haut niveau, qui **est** conçue comme suit :

"Le principe énoncé dans la résolution 40/243 de l'Assemblée générale, en date du 18 décembre 1985, et selon lequel les organes de l'**ONU** se réunissent à leurs sièges respectifs, devrait être strictement appliqué. Lorsque l'Assemblée accepte l'offre, par le gouvernement d'un Etat Membre, d'accueillir une conférence ou une organisation hors siège, les **coûts** supplémentaires devraient être intégralement supportés par ce gouvernement. Il faudrait **améliorer** la façon de budgétiser lesdits coûts pour faire en sorte qu'il n'en soit pas omis."

M. Réunions d'organes subsidiaires

25. Eu égard aux recommandations présentées par le Comité des conférences (**A/46/374/Add.1** et **Add.1/Corr.1** et **Add.2**), le Bureau recommande **à** l'Assemblée générale que les organes subsidiaires suivants de l'Assemblée soient autorisés **à** se réunir pendant la quarante-sixième session :

a) Conseil consultatif du Programme d'enseignement et de formation des Nations Unies pour l'Afrique australe:

b) Conseil d'administration du Fonds d'affectation spéciale des Nations Unies pour l'Afrique du Sud:

c) Comité des relations avec le pays hôte;

d) Comité **pour** l'exercice des droits inaliénables du peuple palestinien:

e) Comité spécial contre l'apartheid:

f) Conseil spécial de haut niveau pour la Décennie internationale de la prévention des catastrophes naturelles;

g) Groupe de travail chargé d'étudier le financement de l'Office de secours et de travaux des Nations Unies pour les réfugiés de Palestine dans le Proche-Orient.

III. ADOPTION DE L'ORDRE DU JOUR

26. Le Bureau a examiné le projet d'ordre du jour de la quarante-sixième session présenté par le Secrétaire général dans son mémoire (A/BUR/46/1 et Add.1). Toutes les questions inscrites au projet d'ordre du jour figuraient dans les documents suivants :

- a) Ordre du jour provisoire de la quarante-sixième session (A/46/150);
- b) Liste supplémentaire de questions (A/46/200);
- c) Demande d'inscription de questions additionnelles (décision 45/402 C).

27. Le Bureau a pris note des suggestions du Secrétaire général (A/BUR/46/1, par. 32) concernant :

- a) La possibilité de regrouper des questions connexes sous un énoncé unique;
- b) La possibilité d'échelonner l'examen d'un nombre plus important de questions sur deux années ou plus.

28. En ce qui concerne le point 46 du projet d'ordre du jour (L'agression iraquienne et le maintien de l'occupation du Koweït en violation flagrante de la Charte des Nations Unies), le Bureau a décidé de recommander que le libellé soit modifié comme suit : "Conséquences de l'agression iraquienne contre le Koweït et de l'occupation du Koweït par l'Iraq".

29. En ce qui concerne le point 76 du projet d'ordre du jour (Question des îles malgaches Glorieuses, **Juan de Nova**, Europa et **Bassas da India**), le Bureau a décidé de recommander que l'examen de la question soit renvoyé à la quarante-septième session et que ce point soit inscrit à l'ordre du jour provisoire de cette session.

30. En ce qui concerne le point 105 du projet d'ordre du jour (Question du Timor oriental), le Bureau a décidé de recommander que l'examen de la question soit renvoyé à la quarante-septième session et que ce point soit inscrit à l'ordre du jour provisoire de cette session.

31. Compte tenu des paragraphes 26 à 30 ci-dessus, le Bureau recommande à l'Assemblée **générale** d'adopter l'ordre du jour suivant **3/** :

1. Ouverture de la session par le chef de la délégation de Malte **(P.1)**.
2. Minute de silence consacrée à la prière ou à la méditation **(P.2)**.
3. Pouvoirs des représentants à la quarante-sixième session de l'Assemblée générale (P.3) :
 - a) Nomination des membres de la Commission de vérification des pouvoirs:
 - b) Rapport de la Commission de vérification des pouvoirs.
4. Election du Président de l'Assemblée générale (P.4).
5. Election des bureaux des grandes commissions (P.5).
6. Election des vice-présidents de l'Assemblée générale **(P.6)**.
7. Communication faite par le Secrétaire général en vertu du paragraphe 2 de **l'Article** 12 de la Charte des Nations Unies (P.7).
8. Adoption de l'ordre du jour et organisation des travaux : rapports du Bureau (P.8).
9. Débat général (P.9).
10. Rapport du Secrétaire général sur l'activité de l'Organisation **(P.10)**.
11. ~~Rapport~~ Rapport du Conseil de sécurité (P.11).
12. Rapport du Conseil économique et social (P.12).
13. Rapport de la Cour internationale de Justice (P.13).
14. Rapport de l'Agence internationale de l'énergie atomique (P.14).

3/ Abréviations utilisées dans le présent document :

(P.) : question inscrite à l'ordre du jour provisoire **(A/46/150)**;

(S.) : question figurant sur la liste supplémentaire **(A/46/200)**;

(A.) : question additionnelle (décision 451402 C).

15. Elections aux sièges devenus vacants dans les organes principaux (P.15) :
- a) Election de cinq membres non permanents du Conseil de sécurité;
 - b) Election de dix-huit membres du Conseil économique et social;
 - c) Election d'un membre de la Cour internationale de Justice (S.2).
16. Nomination du Secrétaire **général** (P.16).
17. Elections aux sièges devenus **vacants** dans les organes subsidiaires (P.17) :
- a) Election de vingt-neuf membres du Conseil d'administration du Programme des Nations Unies pour l'environnement;
 - b) Election des **membres** de la Commission du droit international;
 - c) Election de dix-neuf membres de la Commission des Nations Unies pour le droit commercial international;
 - d) Election de douze membres du Conseil mondial de l'alimentation;
 - e) Election de sept membres du Comité du programme et de la coordination.
18. Nominations aux sièges devenus vacants dans les organes subsidiaires et autres nominations (P.18) :
- a) Nomination de membres du Comité consultatif pour les questions administratives et budgétaires;
 - b) Nomination de membres du Comité des contributions;
 - c) Nomination d'un membre du Comité des commissaires aux comptes;
 - d) Confirmation de la nomination de membres du Comité des placements;
 - e) Nomination de membres du Tribunal administratif des Nations Unies;
 - f) Nomination de membres et de membres suppléants du Comité des pensions du personnel de l'Organisation des Nations Unies;
 - g) Nomination de membres du Corps commun d'inspection;
 - h) Nomination de membres du Comité consultatif du Fonds de développement des Nations Unies pour la femme;

- i) Nomination de membres du Comité des conférences;
 - j) Confirmation de la nomination du Secrétaire général de la Conférence des Nations Unies sur le **commerce et le développement**.
19. Application de la Déclaration sur l'octroi de l'indépendance aux pays et aux peuples coloniaux (P.19).
20. Admission de nouveaux Membres à l'Organisation des Nations Unies **(P.20)**.
21. Situation économique critique en Afrique (P.21) :
- a) Examen et évaluation finals de l'exécution du Programme d'action des Nations Unies pour le redressement économique et le développement de l'Afrique, 1986-1990;
 - b) Problèmes des produits de base africains.
22. Programmes et activités en faveur de la paix dans le monde (P.22).
23. Retour ou restitution de biens culturels à leur pays d'origine (P.23).
24. La situation **au** Cambodge (P.24).
25. Coopération entre l'Organisation des Nations Unies et le **Système** économique latino-américain **(P.25)**.
26. Dixième anniversaire de l'Université pour la paix (P.26).
27. Coopération entre l'Organisation des Nations Unies et l'Organisation de la Conférence islamique (P.27).
28. Question de l'île comorienne de Mayotte (P.28).
29. **La** situation en Afghanistan et ses conséquences pour la paix et la sécurité internationales (P.29).
30. Coopération entre l'Organisation des Nations Unies et l'Organisation de l'unité africaine **(P.30)**.
31. La situation en Amérique centrale : menaces contre la paix et la sécurité internationales et initiatives de paix (P.31).
32. Zone de paix et de coopération de l'Atlantique Sud (P.32).
33. Question de Palestine (P.33).

34. Coopération entre l'Organisation des Nations Unies et la Ligue des Etats arabes (P.34).
35. La situation au Moyen-Orient (P.35).
36. Droit de la mer (P.36).
37. Politique d'apartheid du Gouvernement sud-africain (P.37).
38. Question de la représentation équitable au Conseil de **sécurité** et de l'augmentation du nombre de ses membres (P.38).
39. Question des îles Falkland (Malvinas) (P.39).
40. Question de la paix, de la stabilité et de la coopération en Asie du Sud-Est (**P.40**).
41. Déclaration de la Conférence des chefs **d'Etat** et de gouvernement de l'Organisation de l'unité africaine relative à l'attaque militaire aérienne et navale lancée en avril 1986 par l'actuel Gouvernement des Etats-Unis contre la Jamahiriya arabe libyenne populaire et socialiste (P.41).
42. Agression armée israélienne contre des installations nucléaires iraqiennes et ses graves conséquences pour le système international établi en ce qui concerne les utilisations pacifiques de l'énergie nucléaire, la non-prolifération des armes nucléaires et la paix et la sécurité internationales (P.42).
43. Ouverture de négociations globales sur la coopération économique internationale pour le développement (P.43).
44. Application des résolutions de l'Organisation des Nations Unies (P.44).
45. Question de Chypre (P.45).
46. Conséquences de l'agression iraquienne contre le Koweït et de l'occupation du Koweït par l'Iraq (P.46) **4/**.
47. Réduction des budgets militaires (P.47) :
 - a) Réduction des budgets militaires;
 - b) Transparence et réduction des budgets militaires.

4/ Voir par. 28.

48. Respect **des** accords de limitation des armements et de désarmement (P.48).
49. Education et information en matière de désarmement **(P.49)**.
50. Application de la résolution **45/48** de l'Assemblée générale relative **à** la signature et **à** la ratification du Protocole additionnel 1 au Traité visant l'interdiction des armes nucléaires en Amérique latine et dans les Caraïbes (Traité de **Tlatelolco**) **(P.50)**.
51. Cessation de toutes les explosions nucléaires expérimentales (P.51).
52. Amendement du Traité interdisant les essais d'armes nucléaires dans l'atmosphère, dans l'espace extra-atmosphérique et sous l'eau (P.52).
53. Nécessité urgente de conclure un traité d'interdiction complète des essais nucléaires (P.53).
54. Création d'une **zone** exempte d'armes nucléaires dans **la** région du Moyen-Orient (P.54).
55. Création d'une zone exempte d'armes nucléaires en Asie du Sud **(P.55)**.
56. Conclusion d'arrangements internationaux efficaces pour garantir les Etats non dotés d'armes nucléaires contre l'emploi ou la menace de **ces armes** (P.56).
57. Prévention d'une course aux armements dans l'espace (P.57).
58. Application de la Déclaration sur la dénucléarisation de l'Afrique (P.58).
59. Armes chimiques et bactériologiques (biologiques) **(P.59)**.
60. Désarmement général et complet **(P.60)** :
 - a) Notification des essais nucléaires;
 - b) Transferts internationaux d'armes;
 - c) Application des résolutions de l'Assemblée générale dans le domaine du désarmement;
 - d) Conversion des ressources militaires **à** des fins civiles;
 - e) Relation entre le désarmement et le développement;
 - f) Interdiction de la mise au point, de la fabrication, du stockage et de l'emploi **d'ar**mes radiologiques;

- g) Désarmement classique;
 - h) Interdiction d'attaquer des installations nucléaires;
 - i) Interdiction de déverser des déchets radioactifs;
 - j) Interdiction de la production de matières fissiles à des fins d'armement;
 - k) Possibilité d'utiliser à des fins civiles de protection de l'environnement les ressources affectées aux activités militaires;
 - l) Désarmement régional;
 - m) Armements et désarmement navals;
 - n) Désarmement classique à l'échelon régional.
61. Examen et application du Document de clôture de la douzième session extraordinaire de **l'Assemblée** générale (P.61) :
- a) Désarmement régional : rapport du Secrétaire général;
 - b) Programme de **bourses** d'études, de formation et de services consultatifs des Nations Unies en matière de désarmement;
 - c) Convention **sur** l'interdiction de l'utilisation des armes nucléaires;
 - d) Campagne mondiale pour le désarmement;
 - e) Gel des armements nucléaires;
 - f) **Centre** régional des Nations Unies pour la paix et le désarmement en Afrique, Centre régional des Nations Unies pour la **paix** et le désarmement en **Asie** et dans le **Pacifique** et Centre régional des Nations Unies pour la paix, le désarmement et le développement **en** Amérique latine et dans les Caraïbes.
62. Examen de l'application des recommandations et décisions adoptées par l'Assemblée générale à sa dixième session extraordinaire (P.62) :
- a) Rapport de la Commission du désarmement;
 - b) Rapport de la Conférence du désarmement;
 - c) Etat des accords multilatéraux dans le domaine du désarmement;
 - d) Conseil consultatif pour les questions sur le désarmement;

- e) Institut des Nations Unies pour la recherche sur le désarmement;
 - f) Conséquences économiques et sociales de la course aux armements et ses effets profondément nuisibles **sur** la paix et la **sécurité** dans le monde;
 - g) Programme global de désarmement:
 - h) Cessation de la course aux armements nucléaires et désarmement nucléaire:
 - i) Prévention d'une guerre nucléaire.
63. Armement nucléaire d'Israël (P.63).
64. Convention sur l'interdiction ou la limitation de l'emploi de certaines **armes** classiques qui peuvent être considérées comme produisant des effets traumatiques excessifs ou comme frappant sans discrimination (P.64).
65. Application de la Déclaration faisant de l'océan Indien une zone de paix (P.65).
66. Question de l'Antarctique (**P.66**).
67. Renforcement de la sécurité et de la coopération dans la région de la Méditerranée (P.67).
68. Examen de l'application de la Déclaration sur le renforcement de la sécurité internationale (P.68).
69. Protection et sécurité des **petits** Etats (P.69).
70. Effets des rayonnements ionisants (**P.70**).
71. Coopération internationale touchant les utilisations pacifiques de l'espace (P.71).
72. Office de secours et de travaux des Nations Unies pour les réfugiés de Palestine dans le Proche-Orient (P.72).
73. Rapport du Comité spécial chargé d'enquêter sur les pratiques israéliennes affectant les droits de l'homme du peuple palestinien et des autres Arabes **des** territoires occupés (P.73).
74. Etude d'ensemble de **la** question des opérations de maintien de la paix sous tous leurs aspects (**P.74**) **3/**.
75. Questions relatives **à** l'information (**P.75**).

76. Question de la composition des organes pertinents de l'Organisation des Nations Unies (P.77).
77. Développement et coopération économique internationale (P.78) :
- a) Commerce et développement;
 - b) Mise en œuvre du Programme d'action pour les années 90 en faveur des pays les moins avancés;
 - c) Décennie mondiale du développement culturel;
 - d) Coopération économique et technique entre pays en développement;
 - e) Environnement;
 - f) Désertification et sécheresse;
 - g) Etablissements humains;
 - h) Science et technique au service du développement;
 - i) Esprit d'entreprise;
 - j) Participation effective et intégration des femmes au développement.
78. Conférence des Nations Unies sur l'environnement et le développement (P.79).
79. Protection du climat mondial pour les générations présentes et futures (P.80).
80. Coopération internationale en vue d'éliminer la pauvreté dans les pays en développement (P.81).
81. Crise de la dette extérieure et développement (P.82).
82. Activités opérationnelles de développement (P.83) :
- a) Activités opérationnelles du système des Nations Unies;
 - b) Programme des Nations Unies pour le développement;
 - c) Fonds d'équipement des Nations Unies;
 - d) Activités de coopération technique des Nations Unies;
 - e) Programme des Volontaires des Nations Unies;
 - f) Programme alimentaire mondial.

83. Décennie internationale de la **prévention des catastrophes** naturelles (P.84).
84. Assistance économique spéciale et secours en **cas** de catastrophe (P.85) :
 - a) Bureau du Coordonnateur des Nations Unies pour **les** secours en cas de catastrophe:
 - b) Programmes spéciaux **d'assistance** économique.
85. Assistance internationale pour le redressement **économique** de l'Angola (P.86).
86. Formation et recherche : Institut **des Nations** Unies pour la formation et la recherche (P.87).
87. Coopération internationale pour l'étude de6 effet6 de la catastrophe de Tchernobyl et une action visant **à** les atténuer et les limiter (P.88).
88. Mise en valeur des ressources humaines **(P.89)**.
89. Respect des engagements et application de6 politique6 convenus dans la Déclaration sur la coopération économique internationale, en particulier la relance de la croissance économique et du développement dans les pays en développement **(P.90)**.
90. Coopération en matière de développement industriel et diversification et modernisation **des** activités productives dans le6 pays en développement (P.91).
91. Assistance d'urgence pour le **redressement** économique **et social du Libéria** (P.92).
92. Elimination du racisme et de la discrimination **raciale (P.93)**.
93. Droit des peuples **à** l'autodétermination (P.94).
94. Développement social **(P.95)** :
 - a) Questions relatives à la situation sociale dans le monde et aux jeunes, aux personnes âgées, aux personnes handicapées et **à** la famille;
 - b) Prévention du crime et justice pénale.
95. Promotion de la femme **(P.96)**.
96. Stupéfiants **(P.97)**.

97. Rapport du Haut Commissaire des Nations Unies pour les réfugiés, questions relatives aux réfugiés et aux personnes déplacées et questions humanitaires (P.98) :
- a) Rapport du Haut Commissaire des Nations Unies pour les réfugiés;
 - b) Questions relatives aux réfugiés et aux personnes déplacées.
98. Questions relatives aux droits de l'homme (P.99) :
- a) Application des instruments relatifs aux droits de l'homme;
 - b) Questions relatives aux droits de l'homme, y compris les autres moyens qui s'offrent de mieux assurer l'exercice effectif des droits de l'homme et des libertés fondamentales;
 - c) Situations relatives aux droits de l'homme et rapports des rapporteurs et représentants spéciaux.
99. Renseignements relatifs aux territoires non **autonomes**, communiqués en vertu de l'alinéa **e** de l'**Article** 73 de la Charte des Nations Unies (P.100).
100. Activités des intérêts étrangers, économiques et autres, qui **font** obstacle **à** l'application de la Déclaration **sur** l'octroi de l'indépendance aux pays et aux peuples coloniaux dans les territoires se trouvant sous domination coloniale, et aux efforts tendant **à** éliminer le colonialisme, l'apartheid et la discrimination raciale en Afrique australe (P.101).
101. Application de la Déclaration sur l'octroi de l'indépendance aux pays et aux peuples coloniaux par les institutions spécialisées et les organismes internationaux associés **à** l'Organisation des Nations Unies (P.102).
102. Programme d'enseignement et de formation des Nations Unies pour l'Afrique australe (P.103).
103. Moyens d'étude et de formation offerts par les Etats Membres aux habitants des territoires non autonomes (P.104).
104. Rapports financiers et états financiers vérifiés et rapports du Comité des commissaires aux comptes (P.106) :
- a) Office de secours et de travaux des Nations Unies pour les réfugiés de Palestine dans le Proche-Orient;
 - b) Institut des Nations Unies pour la formation et la recherche;
 - c) Contributions volontaires gérées par le Haut Commissaire des Nations Unies pour les **réfugiés**.

105. Examen de l'efficacité du fonctionnement administratif et financier de **l'Organisation** des Nations Unies **(P.107)**.
106. Budget-programme de l'exercice biennal 1990-1991 **(P.108)**.
107. Projet de budget-programme pour l'exercice biennal 1992-1993 **(P.109)**.
108. Planification des programmes **(P.110)**.
109. Crise financière actuelle de l'Organisation des Nations Unies (P-111).
110. Crise financière de l'Organisation des Nations Unies (P.112).
111. Coordination administrative et budgétaire entre l'Organisation des Nations Unies et les institutions spécialisées ainsi que l'Agence internationale de l'énergie atomique (P.113).
112. Corps commun d'inspection (P.114).
113. Plan des conférences **(P.115)**.
114. Barème des quotes-parts pour la répartition des dépenses de l'Organisation des Nations Unies (P.116).
115. Questions relatives au personnel (P.117) :
 - a) Composition du Secrétariat;
 - b) Respect des privilèges et immunités des fonctionnaires de l'Organisation des Nations Unies et des institutions spécialisées et organismes apparentés;
 - c) Autres questions relatives au personnel.
116. **Régime** commun des Nations Unies (P.118).
117. Régime des pensions des Nations Unies (P.119).
118. Financement des forces des Nations Unies chargées du maintien de la paix au Moyen-Orient **(P.120)** :
 - a) Force des Nations Unies chargée d'observer le dégagement;
 - b) Force intérimaire des Nations Unies au Liban.
119. Financement du Groupe d'observateurs militaires des Nations Unies pour l'Iran et l'Iraq (P.121).

120. Financement de la Mission de vérification des Nations Unies en Angola (P.122).
121. Financement du Groupe d'assistance des Nations Unies pour la période de transition (P.123).
122. Financement du Groupe d'observateurs des Nations Unies en Amérique centrale (P.124).
123. Aspects administratifs et budgétaires du financement des opérations de maintien de la paix des Nations Unies (P.125).
124. Programme d'assistance des Nations Unies aux fins de l'enseignement, de l'étude, de la diffusion et d'une compréhension plus large du droit international (P.126).
- 125.** Mesures visant à prévenir le terrorisme international qui met en danger ou anéantit d'innocentes vies humaines, ou compromet les libertés fondamentales, et étude des causes sous-jacentes des formes de terrorisme et d'actes de violence qui ont leur origine dans la misère, les déceptions, les griefs et le désespoir et qui poussent certaines personnes à sacrifier des vies humaines, y compris la leur, pour tenter d'apporter des changements radicaux (P.127) :
- a)** Rapport du Secrétaire **général**;
- b)** Convocation, sous les auspices de l'Organisation des Nations Unies, d'une conférence internationale chargée de définir le terrorisme et de le différencier de la lutte que les peuples mènent pour leur libération nationale.
126. Développement progressif des principes et normes du droit international relatifs **au** nouvel ordre **économique** international (P.128).
127. Décennie des Nations Unies pour **le** droit international (P.129).
128. Rapport de la Commission du droit international sur les travaux de sa quarante-troisième session (**P.130**).
129. Rapport de la Commission des Nations Unies pour le droit commercial international sur les travaux de sa vingt-quatrième session (P.131).
130. Examen du projet d'articles relatifs au statut du courrier diplomatique et de la valise diplomatique non accompagnée par un courrier diplomatique et **examen** des projets de protocoles facultatifs y relatifs (**F.132**).

131. Rapport du Comité spécial de la Charte des Nations Unies et du raffermissement du rôle de l'Organisation **(P.133)**.
132. Rapport du Comité des relations avec le pays hôte **(P.134)**.
133. Protocole **additionnel**, relatif aux fonctions consulaires, à la Convention de Vienne sur les relations consulaires (P.135).
134. Examen du projet d'articles sur les **clauses** de la nation la plus favorisée (P.136).
135. Développement et renforcement du **bon** voisinage entre Etats (P.137).
136. Financement des activités qui découlent de la résolution 687 (1991) du Conseil de sécurité (P.138) :
- a)** Mission d'observation des Nations Unies pour l'Iraq et le Koweït;
 - b)** Activités diverses.
137. Restructuration et revitalisation de l'Organisation des Nations Unies dans les domaines économique et social et les domaines connexes (P.139).
138. Financement de la Mission des Nations Unies pour l'organisation d'un référendum au Sahara occidental **(P.140)**.
139. Financement de la Mission d'observation des Nations Unies en El Salvador (P.141).
140. Utilisation de l'environnement comme instrument de guerre en période de conflit armé et adoption de **mesures** pratiques visant à éviter pareille utilisation (P.142).
141. **Statut** d'observateur à l'Assemblée générale pour la Communauté des Caraïbes **(S.1)**.
142. **Nécessité** de lever le blocus économique, commercial et financier **appliqué** à Cuba par **les** Etats-Unis d'Amérique (S.3).
143. Renforcement de la coordination de l'aide humanitaire d'urgence de l'Organisation des Nations Unies (S.4).
144. Revitalisation des travaux de **l'Assemblée** générale (A.1).

IV. REPARTITION DES QUESTIONS INSCRITES A L'ORDRE DU JOUR

32. Comme l'a suggéré le Secrétaire général (A/BUR/46/1, par. 34, le Bureau appelle l'attention de l'Assemblée générale sur le paragraphe 4 de sa décision 34/401 (A/520/Rev.15, annexe VI), ainsi libellé :

"4. Les questions de fond doivent, en règle générale, être examinées d'abord par une grande commission et, par conséquent, les questions réservées auparavant aux séances plénières doivent désormais être renvoyées à une grande commission, à moins que les circonstances n'exigent qu'elles continuent à être examinées en séance plénière."

Le Bureau appelle aussi l'attention de l'Assemblée sur les paragraphes pertinents de la résolution 39/88 B et de la résolution 45/45 (A/520/Rev.15 et Amend.1, annexes VII et VIII). Le paragraphe 5 de l'annexe à la résolution 39/88 B se lit comme suit :

"5. Les présidents des grandes commissions devraient, compte tenu de l'expérience acquise, prendre l'initiative de proposer le regroupement des questions analogues ou connexes afin qu'elles fassent l'objet d'un seul et même débat général."

Le paragraphe 6 de l'annexe à la résolution 45/45 est conçu comme suit :

"6. En faisant ses recommandations sur la répartition des points de l'ordre du jour entre les grandes commissions et l'Assemblée plénière, le Bureau devrait assurer la meilleure utilisation possible des compétences des commissions. "

33. Tenant compte des recommandations contenues dans la section III ci-dessus concernant l'inscription des questions à l'ordre du jour, le Bureau a approuvé la répartition des points indiquée au paragraphe 45 du mémoire du Secrétaire général (A/BUR/46/1 et Add.1), avec les modifications suivantes :

a) Séances plénières

i) Point 19 (Application de la Déclaration sur l'octroi de l'indépendance aux pays et aux peuples coloniaux)

Le Bureau a décidé de recommander à l'Assemblée générale de renvoyer à la Quatrième Commission des chapitres du rapport du Comité spécial (A/46/23) qui ont trait à des territoires particuliers, de façon que l'Assemblée puisse examiner en séance plénière la question de l'application de la Déclaration en général.

ii) Point 37 (Politique d'apartheid du Gouvernement sud-africain)

Le Bureau a décidé de recommander à l'Assemblée générale d'examiner ce point directement en séance plénière, étant entendu que les représentants de l'Organisation de l'unité africaine et des mouvements de libération nationale reconnus par elle seraient autorisés à participer à l'examen de ce point en séance plénière et

que les organisations et personnes portant un intérêt particulier à cette question seraient autorisées à se faire entendre par la Commission politique spéciale.

iii) Point 39 [Question des îles Falkland (**Malvinas**)]

Le Bureau a décidé de recommander à l'Assemblée générale d'examiner ce point directement en séance plénière, étant entendu que les organisations et personnes portant un intérêt à cette question seraient entendues à la Quatrième Commission lors de l'examen du point en séance plénière.

iv) Point 45 (Question de Chypre)

Le Bureau a décidé de recommander à l'Assemblée générale de prendre à une date appropriée durant la session la décision sur l'attribution de cette question.

v) Point 141 (Statut d'observateur à l'Assemblée générale pour la Communauté des Caraïbes)

Le Bureau a décidé de recommander à l'Assemblée générale d'examiner directement ce point en séance plénière.

vi) Point 142 (Nécessité de lever le blocus économique, commercial et financier appliqué à Cuba par les Etats-Unis d'Amérique).

Le Bureau a décidé de recommander à l'Assemblée générale d'examiner directement ce point en séance plénière.

vii) Point 143 (Renforcement de la coordination de l'aide humanitaire d'urgence de l'Organisation des Nations Unies.,

Le Bureau a décidé de recommander à l'Assemblée générale d'examiner directement ce point en séance plénière.

b) Première Commission

Point 60 (Désarmement général et complet)

Le Bureau a décidé de recommander que les paragraphes pertinents du rapport annuel de l'Agence internationale de l'énergie atomique (A/46/353), qui doit être examiné directement en séance plénière au titre du point 14, soient portés à l'attention de la Première Commission lorsqu'elle examinera le point 60.

c) Troisième Commission

i) Point 95 (Promotion de la femme)

Le Bureau a décidé de recommander à l'Assemblée générale de renvoyer à la Deuxième Commission pour qu'elle l'examine au titre du

point 82 (Activités opérationnelles de développement) le rapport de **l'Administrateur** des Nations Unies pour le développement sur le fonctionnement, la gestion et le budget du Fonds de développement des Nations Unies pour la femme.

- ii) Point 98a (Application des instruments relatifs aux droits de l'homme)

Le Bureau a décidé de recommander **à** l'Assemblée, compte tenu de la résolution **45/135** du **14** décembre 1990, de tenir une séance **plénière** le 16 décembre 1991, pour marquer le vingt-cinquième anniversaire de l'adoption du Pacte international relatif aux droits économiques, sociaux et culturels, du Pacte international relatif aux droits civils et politiques et des Protocoles facultatifs se rapportant au Pacte international relatif aux droits civils et politiques.

d) Quatrième Commission

Point 102 (Programme d'enseignement et de formation des Nations Unies pour l'Afrique australe)

Le Bureau a décidé de recommander **à** l'Assemblée d'examiner directement ce point en séance plénière.

e) Cinquième Commission

Point 112 (Corps commun d'inspection)

Le Bureau a décidé de recommander **à** l'Assemblée générale de renvoyer ce point **à** la Cinquième Commission, étant entendu que les rapports du Corps commun d'inspection portant sur des questions attribuées à d'autres grandes commissions seraient également renvoyés **auxdites** commissions.

f) Sixième Commission

Point 140 (Utilisation de l'environnement comme instrument de guerre en période de conflit armé et adoption de mesures pratiques visant **à** éviter pareille utilisation).

Le Bureau a décidé de recommander **à** l'Assemblée **générale** de renvoyer ce point **à** la Sixième Commission.

34. Compte tenu des **paragraphe**s 32 et 33 ci-dessus, le Bureau recommande **à** **l'Assemblée** générale d'adopter la **répartition** suivante des questions inscrites **à** l'ordre du jour **5/** :

5/ Pour les abréviations utilisées dans la répartition des questions, voir note 3.

Séances plénières

1. Ouverture de la session par le chef de la délégation de Malte (P.1).
2. Minute de silence consacrée à la prière ou à la méditation (P.2).
3. Pouvoirs des représentants à la quarante-sixième session de l'Assemblée générale (P.3) :
 - a) Nomination des membres de la Commission de vérification des pouvoirs;
 - b) Rapport de la Commission de vérification des pouvoirs.
4. Election du Président de l'Assemblée générale (P.4).
5. Election des bureaux des grandes commissions (P.5).
6. Election des vice-présidents de l'Assemblée générale (P.6).
7. Communication faite par le Secrétaire général en vertu du paragraphe 2 de l'Article 12 de la Charte des Nations Unies (P.7).
8. Adoption de l'ordre du jour et organisation des travaux : rapports du Bureau (P.8).
9. Débat général (P.9).
10. Rapport du Secrétaire général sur l'activité de l'organisation (P.10).
11. Rapport du Conseil de sécurité (P.11).
12. Rapport du Conseil économique et social [chap. 1, IV (sect. F), VIII et IX] (P.12) 6/.

6/ Les chapitres du rapport énumérés ci-après seraient également renvoyés aux Deuxième, Troisième, Quatrième et Cinquième Commissions, selon la répartition suivante :

- | | | |
|----|-----------------------------|--|
| a) | Chapitre I | Deuxième, Troisième, Quatrième et Cinquième Commissions; |
| b) | Chapitre XV (sect. F) | Deuxième, Troisième et Cinquième Commissions; |
| c) | Chapitre IX | Deuxième et Troisième Commissions. |

13. Rapport de la Cour internationale de Justice (**P.13**).
14. Rapport de l'Agence internationale de l'énergie atomique (P.14) **7/**.
15. Elections aux sièges devenus vacants dans les organes principaux (P.15) :
 - a) Election de cinq membres non permanents du Conseil de sécurité;
 - b) Election de dix-huit membres du Conseil économique et social;
 - c) Election d'un membre de la Cour internationale de Justice.
16. Nomination du secrétaire général (**P.16**).
17. Elections aux sièges devenus vacants dans les organes subsidiaires (**P.17**) :
 - a) Election de vingt-neuf membres du Conseil d'administration du Programme des Nations Unies pour l'environnement;
 - b) Election des membres de la Commission du droit international;
 - c) Election de dix-neuf membres de la Commission des Nations Unies pour le droit commercial international;
 - d) Election de douze membres du Conseil mondial de l'alimentation;
 - e) Election de sept membres du Comité du programme et de la coordination.
18. Nominations aux sièges devenus vacants dans les organes subsidiaires et autres nominations (P.18) **8/** :
 - g) Nomination de membres du Corps commun d'inspection;
 - h) Nomination de membres du Comité consultatif du Fonds de développement des Nations Unies pour la femme;
 - i) Nomination de membres du Comité des conférences;
 - j) Confirmation de la nomination du Secrétaire général de la Conférence des Nations Unies sur le commerce et le développement.

7/ Voir par. 33 **b)**.

8/ Pour les alinéas a) à f), voir "Cinquième Commission", point 25.

19. Application de la Déclaration sur l'octroi de l'indépendance aux pays et aux peuples coloniaux (P.19) **9/**.
20. Admission de nouveaux Membres à l'Organisation des **Nations Unies (P.20)**.
21. Situation économique critique en Afrique (P.21) :
 - a) Examen et évaluation finals de l'exécution du Programme d'action des Nations Unies pour le redressement économique et le développement de l'Afrique, **1986-1990;**
 - b) **Problèmes** des produits de base africains.
22. Programmes et activités en faveur de la paix dans le monde **(P.22)**.
23. Retour ou restitution de biens culturels à leur pays d'origine **(P.23)**.
24. La situation au Cambodge (P.24).
25. Coopération entre l'Organisation des Nations Unies et le **Système** économique latino-américain (P.25).
26. Dixième anniversaire de l'université pour la paix (P.26).
27. Coopération entre l'Organisation des Nations Unies et l'Organisation de la Conférence islamique (P.27).
28. Question de l'île comorienne de Mayotte (P.28).
29. La situation en Afghanistan et **ses** conséquences pour la paix et la sécurité internationale (P.29).
30. Coopération entre l'Organisation des **Nations Unies** et **l'Organisation** de l'unité africaine **(P.30)**.
31. La situation en Amérique centrale : menaces contre la paix et la sécurité internationales et initiatives de paix (P.31).
32. Zone de paix et de coopération de l'Atlantique Sud (P.32).
33. **Question** de Palestine (P.33).
34. Coopération entre l'Organisation des Nations Unies et la Ligue des Etats arabes (P.34).

9/ Voir par. 33 a) i).

35. La situation au Moyen-Orient (P.35).
36. Droit de la mer (P.36).
37. Politique d'apartheid du Gouvernement sud-africain (P.37) 10/.
38. Question de la représentation équitable au Conseil de **sécurité** et de l'augmentation du nombre de ses membres (P.38).
39. Question des îles Falkland (Malvinas) (P.39) 11/.
40. Question de la paix, de la stabilité et de la coopération en Asie du Sud-Est (P.40).
41. Déclaration de la Conférence des chefs **d'Etat** et de gouvernement de l'Organisation de l'unité africaine relative à l'attaque militaire aérienne et navale lancée en avril 1986 par l'actuel Gouvernement des **Etats-Unis** contre la Jamahiriya arabe libyenne populaire et socialiste (P.41).
42. Agression armée israélienne contre des installations nucléaires irakiennes et ses graves conséquences pour le système international établi en ce qui concerne les utilisations pacifiques de l'énergie nucléaire, la **non-prolifération** des armes **nucléaires** et la **paix** et la sécurité internationales (P.42).
43. Ouverture de négociations globales sur la **coopération économique** internationale pour le développement (P.43).
44. Application des résolutions de l'Organisation des Nations Unies (P.44).
45. Conséquences de l'agression irakienne contre le Koweït et de l'occupation du Koweït par **l'Iraq** (P.46) 12/.
46. Restructuration et revitalisation de l'organisation des Nations Unies dans les domaines économique et social et les domaines connexes (P.139).
47. Revitalisation des travaux de l'Assemblée générale (A.1).
48. Programme d'enseignement et de formation des Nations Unies pour l'Afrique australe (P.103) 13/.

10/ Voir par. 33 a) ii).

11/ Voir par. 33 a) iii).

12/ Voir par. 28.

13/ Voir par. 33 d).

49. Statut d'observateur **à l'Assemblée** générale pour la Communauté des Caraïbes (S.1) **14/**.
50. Nécessité de lever le blocus économique, commercial et financier appliqué **à Cuba** par les Etats-Unis d'Amérique **(S.3) 15/**.
51. Renforcement de la coordination de l'aide humanitaire d'urgence de l'Organisation des Nations Unies (5.4) **16/**.

14/ Voir par. 33 a) v).

15/ Voir par. 33 a) vi).

16/ Voir par. 33 a) vii).

Première Commission

1. Réduction des budgets militaires (P.47) :
 - a) Réduction des budgets militaires;
 - b) Transparence et réduction des budgets militaires.
2. Respect des accords de limitation des armements et de désarmement (P.48).
3. Education et information en matière de désarmement **(P.49)**.
4. Application de la résolution **45/48** de l'Assemblée générale relative à la signature et à la ratification du Protocole additionnel 1 au Traité visant l'interdiction des armes nucléaires en Amérique latine et dans les Caraïbes (Traité de Tlatelolco) **(P.50)**.
5. Cessation de **toutes** les explosions nucléaires expérimentales (P.51).
6. Amendement du Traité interdisant les essais d'armes nucléaires dans l'atmosphère, dans l'espace extra-atmosphérique et sous l'eau (P.52).
7. Nécessité urgente de conclure un traité d'interdiction complète des essais **nucléaires** (P.53).
8. Création d'une **zone** exempte d'armes nucléaires dans la région du Moyen-Orient (P.54).
9. Création d'une zone exempte d'armes nucléaires en Asie du Sud (P.55).
10. Conclusion d'arrangements internationaux efficaces pour garantir les Etats non dotés d'armes **nucléaires** contre l'emploi ou la menace de ces armes (P.56).
11. Prévention d'une course aux armements dans l'espace (P.57).
12. Application de la Déclaration sur la dénucléarisation de l'Afrique (P.58).
13. Armes chimiques et bactériologiques (biologiques) **(P.59)**.
14. Désarmement général et complet **(P.60)** 17/ :
 - a) Notification des essais nucléaires;
 - b) Transferts internationaux d'armes;
 - c) Application des résolutions de l'Assemblée générale dans le domaine du désarmement;

17/ Voir par. 33 b).

- d) Conversion des ressources militaires à des fins civiles;
 - e) Relation entre le désarmement et le développement;
 - f) Interdiction de la mise au point, de la fabrication, du stockage **et** de l'emploi d'armes radiologiques;
 - g) Désarmement classique;
 - h) Interdiction d'attaquer des installations nucléaires;
 - i) Interdiction de déverser des déchets radioactifs;
 - j) Interdiction de la production de matières fissiles **à** des fins d'armement;
 - k) Possibilité d'utiliser à des fins civiles de protection de l'environnement les ressources affectées aux activités militaires;
 - l) Désarmement régional;
 - m) Armements et désarmement navals;
 - n) Désarmement classique **à** l'échelon régional.
15. Examen et application du Document de clôture de la douzième session extraordinaire de l'Assemblée générale (P.61) :
- a) Désarmement régional : rapport du Secrétaire général;
 - b) Programme de bourses d'études, de formation et de services consultatifs des Nations Unies en matière de désarmement;
 - c) Convention sur l'interdiction de l'utilisation des armes nucléaires;
 - d) Campagne mondiale pour le désarmement;
 - e) Gel des armements nucléaires;
 - f) Centre régional des Nations Unies pour la paix et le désarmement en Afrique, Centre régional des Nations Unies pour la paix et le désarmement en Asie et dans le Pacifique et Centre régional des Nations Unies pour la paix. le désarmement et le développement **en Amérique** latine et dans les Caraïbes.
16. Examen de l'application des recommandations et décisions adoptées par l'Assemblée générale **à** sa dixième session extraordinaire (P.62) :
- a) Rapport de la Commission du désarmement;
 - b) Rapport de la Conférence du désarmement;

- c) Etat des accords multilatéraux dans le domaine du désarmement;
- d) Conseil consultatif pour les questions sur le désarmement;
- e) Institut des Nations Unies pour la recherche sur le désarmement;
- f) Conséquences économiques et sociales de la course aux armements et ses effets profondément nuisibles sur la paix et la sécurité dans le monde;
- g) Programme global de désarmement;
- h) Cessation de la course aux armements nucléaires et désarmement nucléaire;
- i) Prévention d'une guerre nucléaire.

17. Armement nucléaire d'Israël (P.63).

18. Convention sur l'interdiction ou la limitation de l'emploi de certaines armes classiques qui peuvent être considérées comme produisant des effets traumatiques excessifs ou comme frappant sans discrimination (P.64).

19. Application de la Déclaration faisant de l'océan Indien une zone de paix (P.65).

20. Question de l'Antarctique (P.66).

21. Renforcement de la sécurité et de la coopération dans la région de la Méditerranée (P.67).

22. Examen de l'application de la Déclaration sur le renforcement de la sécurité internationale (P.68).

Commission politique spéciale

1. Protection et sécurité des petits Etats (P.69).
2. Effets des rayonnements ionisants (**P.70**).
3. Coopération internationale touchant les utilisations pacifiques de l'espace (P.71).
4. **Office** de secours et de travaux des Nations Unies pour les réfugiés de Palestine dans le Proche-Orient (P.72).
5. Rapport du Comité spécial chargé d'enquêter sur les pratiques israéliennes affectant les droits de l'homme du peuple palestinien et des autres Arabes des territoires occupés (P.73).
6. **Etude** d'ensemble de toute la question des opérations de maintien de la paix sous tous leurs aspects (P.74).
7. Questions relatives à l'information (P.75).
8. Question de la composition des organes pertinents de l'Organisation des Nations Unies (P.77).
9. Politique d'apartheid du Gouvernement sud-africain (P.37) **18/**.

18/ Voir par. 33 a) ii).

Deuxième Commission

1. Rapport du Conseil économique et social [chap. 1 à III, IV (**sect. B à D et F à I**), V, VII (**sect. A à C, et E 8 G**) et IX] (P.12) **19/**.
2. Développement et coopération économique internationale (**P.78**) :
 - a) Commerce et développement;
 - b) Mise en oeuvre du **Programme** d'action pour les années 90 en faveur des pays le6 moins **avancés**;
 - c) Décennie mondiale du **développement** culturel;
 - d) Coopération économique et technique entre pays en développement;
 - e) Environnement;
 - f) Désertification et sécheresse;
 - g) Etablissements humains;
 - h) Science et technique au service du développement;
 - i) Esprit d'entreprise;
 - j) Participation effective et intégration des **femmes** au développement.

19/ Les chapitre6 du rapport **énumérés ci-après** seraient également renvoyés aux séances plénière6 et aux Troisième, Quatrième et Cinquième Commissions, selon la répartition suivante :

- | | | |
|----|---|---|
| a) | Chapitre 1 | Séances plénières, Troisième, Quatrième et Cinquième Commissions ; |
| b) | Chapitre IV (sect. F) | Séances plénières, Troisième et Cinquième Commissions: |
| c) | Chapitre VII (sect. B) | Troisième et Cinquième Commissions: |
| d) | Chapitre VII (sect. C) | Quatrième Commission: |
| e) | Chapitre VII (sect. G)a. | Troisième Commission; |
| f) | Chapitre IX | Séances plénières et Troisième Commission. |

3. Conférence des Nations Unies sur l'environnement et le développement (P.79).
4. Protection du climat mondial pour les générations présentes et **futures** (P.80).
5. Coopération internationale en vue d'éliminer la pauvreté dans les pays en développement (P.81).
6. Crise de la dette extérieure et développement (P.82).
7. **Activités** opérationnelles de développement (P.83) 20/ :
 - a) Activités opérationnelles du système des Nations Unies;
 - b) Programme des Nations Unies pour le développement;
 - c) Fonds d'équipement des Nations Unies;
 - d) Activités de coopération technique des Nations Unies;
 - e) Programme des Volontaires des Nations Unies;
 - f) Programme alimentaire mondial.
8. Décennie internationale de la prévention des catastrophes naturelles (P.84).
9. Assistance économique spéciale et **secours** en cas de catastrophe (P.85) :
 - a) Bureau du Coordonnateur des Nations Unies pour les secours en cas de catastrophe;
 - b) Programmes spéciaux d'assistance économique.
10. Assistance internationale pour le redressement économique de l'Angola (P.86).
11. Formation et recherche : Institut des Nations Unies pour la formation et la recherche (P.87).
12. Coopération internationale pour l'étude des effets de la catastrophe de Tchernobyl et une action visant à les atténuer et les limiter (P.88).
13. Mise en valeur des ressources humaines (P.89).
14. Respect des engagements et **applicatio** des politiques convenus dans la **Déclaration** sur la **coopération économique** internationale, en **particulier** la relance de la croissance économique et du développement dans les pays en développement (P.90).

20/ Voir par. 33 c) i).

15. Coopération en **matière** de développement industriel et **diversification** et modernisation des activités productives dans les pays en développement (P.91).
16. Assistance d'urgence pour le redressement économique et social du Liberia (P.92).

Commission

1. Rapport du Conseil économique et social [chap. I, IV (sect. A, E et F), VI, VII (sect. B, G et H) et IX] (P.12) 21/.
2. Elimination du racisme et de la discrimination raciale (P.93).
3. Droit des peuples à l'autodétermination (P.94).
4. Développement social (P.95) :
 - a) Questions relatives à la situation sociale dans le monde et aux jeunes, aux personnes âgées, aux personnes handicapées et à la famille:
 - b) Prévention du crime et justice pénale.
5. Promotion de la femme (P.96) 22/.
6. Stupéfiants (P.97).
7. Rapport du Haut Commissaire des Nations Unies pour les réfugiés, questions relatives aux réfugiés et aux personnes déplacées et questions humanitaires (P.98) :
 - a) Rapport du Haut Commissaire des Nations Unies pour les réfugiés:
 - b) Questions relatives aux réfugiés et aux personnes déplacées.

21/ Les chapitres du rapport énumérés ci-après seraient également renvoyés aux séances plénières et aux Deuxième, Quatrième et Cinquième Commissions, selon la répartition suivante :

- | | | |
|----|---------------------------------------|--|
| a) | Chapitre 1 | Séances plénières , Deuxième, Quatrième et Cinquième Commissions; |
| b) | Chapitre IV (sect. F) | Séances plénières, Deuxième et Cinquième Commissions; |
| c) | Chapitre VII (sect. B) | Deuxième et Cinquième Commissions; |
| d) | Chapitre VII (sect. G) | Deuxième Commission; |
| e) | Chapitre IX | Séances plénières et Deuxième Commission. |

22/ Voir par. 33 c) i).

/...

8. Questions relatives aux droits de l'homme (P.99) :
- a) Application des instruments relatifs aux droits de l'homme **23/**;
 - b) Questions relatives aux droits de l'homme, y compris les autres moyens qui s'offrent de mieux assurer l'exercice effectif des droits de l'homme et des libertés fondamentales;
 - c) Situations relatives aux droits de l'homme et rapports des rapporteurs et représentants spéciaux.

23/ Voir par. 33 c) ii).

Quatrième c ^{*} 0 -

1. Renseignements **relatifs** aux **territoires** non autonomes, communiqués en vertu de l'alinéa **o** de l'**Article** 73 de la Charte des Nations Unies (**P.100**).
2. Activités des **intérêts** étrangers, économiques et autres, qui font obstacle à l'application de la Déclaration sur l'octroi de l'indépendance **aux** pays et aux peuples coloniaux dans les territoire^s se trouvant **sous** domination coloniale, et aux efforts tendant à éliminer le **colonialisme**, l'apartheid et la discrimination raciale en Afrique australe (**P.101**).
3. Application de la Déclaration sur l'octroi de l'indépendance aux pays et aux peuples coloniaux par les institutions spécialisées et les organismes internationaux associés à l'**Organisation** des Nations Unies (P-102).
4. Rapport du Conseil économique et social [**chap. 1 et VII (sect. C)**] (P-12) **24/**.
5. **Moyens** d'étude et de formation offerts par les Etats Membres aux habitants des territoires non autonomes (P-104).
6. Application de la Déclaration sur l'octroi de l'indépendance aux pays et aux peuples coloniaux (**P.19**) **25/**.
7. Question des îles Falkland (**Malvinas**) (P.39) **26/**.

24/ Les chapitres du rapport énumérés ci-après seraient également renvoyés aux séances plénières et aux Deuxième, Troisième et Cinquième Commissions :

- | | | |
|----|---------------------------------------|--|
| a) | Chapitre I | Séances plénières, Deuxième, Troisième et Cinquième Commissions: |
| b) | Chapitre VII (sect. C) | Deuxième Commission. |

25/ Voir par. 33 a) i).

26/ Voir par. 33 a) iii).

Cinquième Commission

1. Rapports financiers et états financiers vérifiés et rapports du **Comité** des commissaires aux comptes (**P.106**) :
 - a) Office de secours et de travaux des Nations Unies pour les réfugiés de Palestine dans le Proche-Orient;
 - b) Institut des Nations Unies pour la formation et la recherche;
 - c) Contributions volontaires gérées par le Haut Commissaire des Nations Unies pour les réfugiés.
2. Examen de l'efficacité du fonctionnement administratif et financier de l'Organisation des Nations Unies (**P.107**).
3. Budget-programme de l'exercice biennal 1990-1991 (**P.108**).
4. Projet de budget-programme pour l'exercice biennal 1992-1993 (**P.109**).
5. Planification des **programmes** (**P.110**).
6. Crise financière actuelle de l'**Organisation** des Nations Unies (**P.111**).
7. Crise financière de l'Organisation des Nations Unies (P.112).
8. Coordination administrative et budgétaire entre l'Organisation des Nations Unies et les institutions spécialisées ainsi que l'Agence internationale de l'énergie atomique (P.113).
9. Corps commun d'inspection (P.114) **27/**.
10. Plan des conférences (P.115).
11. **Barème** des quotes-parts pour la répartition des dépenses de l'Organisation des Nations Unies (P.116).
12. Questions relatives au personnel (P.117) :
 - a) Composition du Secrétariat:
 - b) Respect des privilèges et immunités des fonctionnaires de l'Organisation des Nations Unies et des institutions spécialisées et organismes apparentés:
 - c) Autres questions relatives au personnel.
13. Régime commun des Nations Unies (P.118).

27/ Voir par. 33 e).

14. Régime des pensions des Nations Unies (**P.119**).
15. Financement des forces des Nations Unies chargées du maintien **de la** Paix au Moyen-Orient (**P.120**) :
 - a) Force des Nations Unies chargée d'observer le dégagement;
 - b) Force intérimaire des Nations Unies au Liban.
16. Financement du Groupe d'observateurs militaires des Nations Unies Pour **l'Iran** et **l'Iraq** (P.121).
17. Financement de la Mission de vérification des Nations Unies **en** Angola (P.122).
18. Financement du Groupe d'assistance des Nations Unies pour la période de transition (P.123).
19. Financement du Groupe d'observateurs des Nations Unies en **Amérique** centrale (P.124).
20. Aspects administratifs et budgétaires du financement des opérations de maintien de la paix des Nations Unies (P.125).
21. Financement des activités qui découlent de la résolution 687 (1991) du Conseil de sécurité (P.138) :
 - a) Mission d'observation des Nations Unies pour **l'Iraq** et le Koweït;
 - b) Activités diverses.
22. Financement de la Mission des Nations Unies pour l'organisation d'un référendum au Sahara occidental (**P.140**).
23. **Financement** de la Mission d'observation des Nations Unies en El Salvador (P.141).
24. Rapport du Conseil économique et social [**chap. 1, IV (sect. F) et VII (sect. B et D)**] (P.12) **28/**.

28/ Les chapitres du rapport énumérés ci-après seraient également renvoyés aux séances plénières et aux Deuxième, Troisième et **Quatrième** Commissions :

- a) Chapitre 1 "..... Séances plénières, Deuxième, Troisième **et** Quatrième Commissions:
- b) Chapitre IV (**sect. F**) Séances plénières, Deuxième et Troisième Commissions:
- c) Chapitre VII (**sect. B**) Deuxième et Troisième Commissions.

25. Nominations aux sièges devenus vacants dans les organes subsidiaires et autres nominations (P.18) **29/** :
- a) Nomination de membres du Comité consultatif pour les questions administratives et budgétaires;
 - b) Nomination de membres du Comité des contributions;
 - c) Nomination d'un membre du Comité des commissaires aux comptes;
 - d) Confirmation de la nomination de membres du Comité des placements;
 - e) Nomination de membres du Tribunal administratif des Nations Unies;
 - f) Nomination de membres et de membres suppléants du Comité des **pensions** du personnel de l'Organisation des Nations Unies.

29/ Pour les alinéas g) à j), voir "séances plénières", point 18.

Sixième Commission

1. Programme d'assistance des Nations Unies aux fins de l'enseignement, de l'étude, de la diffusion et d'une compréhension plus large du droit international (**P.126**).
2. Mesures visant à prévenir le terrorisme international qui met en danger ou anéantit d'innocentes vies humaines, ou compromet les libertés fondamentales, et étude des causes sous-jacentes des formes de **terrorisme** et d'actes de violence qui ont leur origine dans la misère, les déceptions, les griefs et le désespoir et qui poussent certaines personnes à sacrifier des vies humaines, y compris la leur, pour **tenter d'apporter** des changements radicaux (P.127) :
 - a) Rapport du Secrétaire général;
 - b) Convocation, sous les auspices de l'Organisation des Nations Unies, d'une conférence internationale chargée de définir le terrorisme et de le différencier de la lutte que les peuples mènent pour leur libération nationale.
3. Développement progressif des principes et normes du droit international relatifs au nouvel ordre économique international (P.128).
4. Décennie des Nations Unies pour le droit international (**P.129**).
5. Rapport de la Commission du droit international sur les travaux de sa quarante-troisième session (**P.130**).
6. Rapport de la Commission des Nations Unies pour le droit commercial international sur les travaux de sa vingt-quatrième session (P-131).
7. Examen du projet d'articles relatifs au statut du courrier diplomatique et de la valise diplomatique non accompagnée par un courrier diplomatique et examen des projets de protocoles facultatifs y relatifs (**P.132**).
8. Rapport du Comité spécial de la Charte des Nations Unies et du raffermissement du rôle de l'Organisation (**P.133**).
9. Rapport du Comité des relations avec le pays hôte (P.134).
10. Protocole additionnel. relatif aux fonctions consulaires, à la Convention de Vienne sur **les** relations consulaires (P.135).
11. Examen du projet d'articles sur **les clauses** de la nation la plus favorisée (P.136).

12. Développement et renforcement du bon voisinage entre Etats (P.137).
13. Utilisation de l'environnement comme instrument de guerre en période de conflit armé et adoption de mesures pratiques visant à éviter pareille utilisation (P.142) 30/.
